



Déclaration préalable du SNEP-FSU-91 au CDUNSS du 27 06 2017

Le SNEP-FSU, co-administrateur de l'UNSS et membre de toutes les instances officielles du niveau départemental au national, dresse un bilan très positif de l'année écoulée. Nous souhaitons également dans cette déclaration liminaire, pointer les éléments sur lesquels il conviendra d'être attentif pour que la rentrée et l'année 2017-2018 à venir, se déroulent du mieux possible pour le sport scolaire.

Avec 1 150 000 licencié-es cette année, record absolu, l'UNSS devient la deuxième fédération sportive de France. Ce résultat montre que les orientations prises vont largement dans le bon sens et que l'engagement de l'ensemble des militant-es du sport scolaire, à tous les niveaux, est de grande qualité. Dans notre département aussi les voyants sont au vert comme en témoigne les indicateurs du tableau de bord dans les documents que nous avons reçus, ce qui doit nous satisfaire et nous convaincre à poursuivre ensemble le travail engagé.

Lors de l'Assemblée Générale du 2 juin dernier, le SNEP FSU a rappelé son attachement très fort au service public du sport scolaire du second degré et à son organisation particulière sous forme associative et dérogatoire par rapport à la loi de 1901, autour de 3 principes : l'obligation de création d'une AS dans chaque établissement du second degré, la présidence de droit des chefs d'établissement, le forfait d'AS dans le service de tous les enseignants d'EPS. Avec présentations du réalisé, échanges et débats sur le rapport d'activité (voté à l'unanimité), le budget 2016 (voté à l'unanimité) et celui de 2017, le règlement intérieur. Lors de cette AG, le SNEP FSU a demandé pour la 4^{ème} année consécutive un geste vers les AS de LP au travers d'un amendement pour abaisser le paramètre de calcul du contrat licence de 18 à 16 (coût estimé de cette proposition : 82.000 euros soit 0.2% du budget global). Notre amendement n'est toujours pas adopté mais chaque année la part des votes en contre diminue...

Cette année, le service départemental avait à charge d'organiser des temps de réflexion et de concertation pour décliner et adapter le PNDSS aux particularités de notre département. Avec les acteurs du sport scolaire essonnien, le SNEP-FSU-91 a pu participer à certaines séquences d'élaboration du nouveau plan de développement départemental du sport scolaire 2017-2020. Ce travail concerté est en bonne voie et demain lors du séminaire des animateurs/animateuses AS qui va se dérouler au collège Blaise Pascal de Massy il devrait encore s'enrichir des nombreux échanges nourris par la profession. Ce PDDSS présenté et voté lors du prochain CDUNSS, devrait encore améliorer l'organisation et la qualité de nos activités sportives du mercredi après-midi en assurant une feuille de route propice aux

réussites à venir du sport scolaire essonnien. Une ombre au tableau est malheureusement venue ternir la préparation de ce séminaire. Nous avons découvert jeudi dernier, via un courriel, que pour la première fois à l'ordre du jour, le SNEP-FSU-91, n'était pas invité à s'exprimer en plénière afin d'informer les acteurs du sport scolaire de ses actions menées dans le cadre de l'UNSS. Vous connaissez notre engagement et nos attentes pour que le dialogue et la démocratie s'exercent à tous les niveaux de la structure UNSS, ainsi que notre responsabilité. Les propositions du SNEP-FSU se veulent toujours constructives et même si elles ne font pas toujours accord, elles méritent d'être écoutées par l'ensemble des acteurs du sport scolaire. Ce qui nous est proposé à la place c'est « *une réunion d'intervention du SNEP-FSU pour les participants qui le souhaitent au moment de l'ouverture de l'espace convivialité à 12h50* ». Cette proposition ne peut nous satisfaire. Nous vous avons adressé le 22 juin un courrier en ce sens, et nous vous redemandons ici, de pouvoir intervenir à la tribune de ce séminaire, sur un temps court de 5 minutes comme ce fut le cas l'an dernier.

Le SNEP-FSU-91 restera ferme et vigilant lors de la rentrée prochaine sur les points suivants :

- D'abord le calendrier 2017-2018 dans lequel le pont de l'ascension n'est pas prévu. Si ce pont devait être décidé malgré tout dans notre académie ou notre département, nous espérons qu'il ne sera pas compensé par la récupération des cours sur certains mercredis de l'année ce qui perturberait inévitablement le calendrier des compétitions UNSS et nuirait à la participation des élèves et des enseignants d'EPS aux activités programmées par les associations sportives. Une grande partie des lycées et lycées professionnels ont cours les mercredis après-midis et ce, tout au long de l'année. Cette situation représente un frein à l'engagement des élèves et à la possibilité de présenter des équipes complètes pour les rencontres UNSS. Les premiers pénalisés sont les élèves. Nous devons tous lutter ensemble pour regagner ce temps dévolu au sport scolaire et particulièrement aux rencontres.
- Tous les collègues EPS TZR, contractuels qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel ont droit au forfait AS, avec pour les stagiaires ce forfait de 3h sur la moitié de l'année. Nous vous alerterons au plus vite si tel n'était pas le cas en septembre.
- Une nouvelle circulaire « APPN » vient de paraître. Elle s'applique également au sport scolaire. Garantir l'intégrité physique de tous nos élèves reste une de nos préoccupations majeures. Des protocoles précis de sécurité vont être mis en place au niveau académique. Cependant, nous invitons toutes les équipes EPS à débattre collectivement pour élaborer des dispositifs qui, tout en s'inspirant de la circulaire nationale et du dispositif académique, soient adaptés et cohérents avec le terrain. Une réflexion doit aussi se poursuivre à propos de l'organisation des compétitions des APPN dans notre département. En effet, les contraintes imposées nous obligent à faire pratiquer les élèves dans des lieux qui peuvent complètement dénaturer les activités.

Le SNEP-FSU-91 vous remercie pour votre attention.